REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil L'AN deux mille vingt-quatre, le 3 octobre le Conseil Municipal de

la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session 33 Municipal:

ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire Nombre de Conseillers

en exercice: 32 **PRESENTS:**

> MM. BAGES, BALLET, Mmes BERTHELEMY, CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme

Nombre de Conseillers GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. présents ou représentés :

SEMANA (à partir de la question n°10), Mmes STORKSEN, VAUGIEN,

VEYLAND, M. VERMOREL.

Nombre de votants : ABSENTS:

30

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée 30

absente

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint

Date de convocation : a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal 27 septembre 2024

a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

Date d'affichage de la a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL liste des délibérations :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

8 octobre 2024 a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

Objet : Rénovation de absente

la couverture du stand Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale de tir - Parc Dumoulin :

a donné pouvoir à Véronique LYON autorisation de M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal signature de

absent jusqu'à la question n°9 l'autorisation

d'urbanisme par le Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale Maire

a donné pouvoir à Sandrine ROUSSEL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DE ROCQUIGNY

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20241003-DELIB221032-DE Date de télétransmission : 09/10/2024 Date de réception préfecture : 09/10/2024



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

QUESTION N° 32

<u>OBJET</u>: Rénovation de la couverture du stand de tir – Parc Dumoulin : autorisation de signature de l'autorisation d'urbanisme par le Maire

RAPPORTEUR: Pierre DESMARETS

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 17 septembre 2024.

La Commune souhaite procéder à des travaux de rénovation de la toiture du stand de tir du parc Dumoulin. Cette toiture en fibrociment amianté serait déposée et remplacée selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France et les résultats de l'étude structure en cours.

Il est par ailleurs envisagé une reprise ponctuelle du soubassement des murs de ce bâtiment.

Ces interventions, impliquant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment, requièrent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme avant tout commencement d'exécution.

Le Conseil Municipal est invité à :

 autoriser le Maire ou son représentant à signer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à l'exécution du projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 octobre 2024

Le Maire,

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20241003-DELIB221032-DE Date de télétransmission : 09/10/2024 Date de réception préfecture : 09/10/2024

